## ضابطة تصميم النمو REGLEMENT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

ZONES	REPRESENTATION GRAPHIQUE	SUPERFICIE MINIMALE DES LOTS	HAUTEUR MAXIMALE DES CONST- RUCTIONS	SUPERFICIE CONSTRUCTIBLE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
ســكن فــرد <i>ي</i> HABITAT MONO FAMILIAL	нм	400 m <sup>2</sup>	8 m (R+1)	<ul> <li>Surface constructible maximale: 33 % de la surface totale du lot.</li> <li>L'espace non bâti doit être aménagé en jardin boisé.</li> <li>Largeur minimale du lot: 20 m.</li> <li>5 m de recul par rapport aux voies publiques.</li> <li>4 m de recul par rapport aux riverains.</li> <li>4m de recul par rapport au fond de la parcelle</li> <li>L'encorbellement sur façade principale ne peut dépasser 100 cm et en aucun cas ne doit empiéter sur les zones de reculs.</li> </ul>
سكن اقتصادي بسفلي و طابقين HABITAT ECONOMIQUE A TROIS NIVEAUX	HE2	80 m²	11.5m (R+2)	<ul> <li>Largeur minimale de la façade: 8 m.</li> <li>La surface minimale de la cour est de 12 m² avec une vue directe de 4m pour les pièces habitables.</li> <li>la cour peut être ramenée à 9 m² si elle serve à l'éclairage de le cuisine uniquement (3x3m).</li> <li>L'encorbellement sur façade principale ne peut dépasser 100 cm sur voie de largeur supérieur à 10 m.</li> </ul>
منطقــة فلاحيــة RESERVE AGRICOLE	RA J	2000 m <sup>2</sup>	8 m	<ul> <li>Surface constructible de ½ sans dépasser 800 m² de plancher.</li> <li>5 m de recul par rapport aux voies publiques.</li> <li>5 m de recul par rapport aux riverains.</li> <li>les dispositions relatives à la surface minimale et la surface constructible ne s'applique pas aux projets de modification des constructions existantes avant mise à l'enquête du présent PDAR</li> </ul>
منطقــة أنشـطة ZONE D'ACTIVITES	ZA	100 m <sup>2</sup>	8 m (R+1)	<ul> <li>le RDC est réservé exclusivement aux activités comerciales et artisanales.</li> <li>il est autorisée la construction d'une seule d'habitatation au niveau du 1er étage à condition de respecter un recul de 3m par rapport à la voie (façade principale).</li> <li>Tout projet doit respecter les conditions de sécurité et d'hygiène, et prendre les dispositions nécessaires pour évitet tout risque de pollution et de nuisance à l'environnement.</li> </ul>
منطقة ممنوعة البناء ZONE NON AEDIFICANDI	ZN		Т	oute construction y est interdite
مقبرة Cimetière 2926 m²	C		respect	at à étendre. Deux zones d'isolement à er autour des cimetières conformément au le création de zones d'isolement autour des res.
منطقــة التشــجير ZONE DE BOISEMENT	RE		enviro	ructions légères intégrées dans leurs onnements à raison de 2% de la superficie sans dépasser 4 m de hauteur